



UNE AMBITION DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

EN
SYNTHÈSE

Mieux connaître les acteurs
de la communauté éducative,
pour mieux travailler ensemble

- Comment développer la continuité éducative à travers des partenariats avec les différents acteurs des temps de vie de l'enfant ?
- L'accueil collectif de mineurs, un acteur de co-éducation ?



Comment ce livret a-t-il été construit ?

**18 TEMPS
D'ÉCHANGE**



UN ENGAGEMENT POUR UN ACCUEIL ÉDUCATIF

1. Les enfants de moins de 6 ans
2. Les enfants de 6 à 11 ans
3. Les jeunes de 11 à 14 ans
4. Les jeunes de 14 à 17 ans
5. Les enfants à besoins spécifiques

UNE NOUVELLE APPROCHE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

1. Les activités culturelles et artistiques
2. Les activités scientifiques et techniques
3. Les activités numériques
4. Les activités citoyennes
5. Les activités environnementales
6. Les activités physiques et sportives
7. Les activités ludiques

UNE AMBITION DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

1. La continuité éducative et le Plan Mercredi
- 2. Les conditions de réussite**
3. La parentalité
4. La petite enfance
5. La scolarité
6. La jeunesse

Comment mobiliser ce livret ?

Ce document, qui restitue les échanges de groupes de travail interprofessionnels de la Manche, vise à retracer la manière dont la question de la continuité éducative dans un territoire donné est appréhendée à l'heure actuelle par les équipes d'animation en Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Mieux se connaître pour mieux accompagner les enfants et les jeunes :

- grâce à une cohérence éducative (repères stables et partagés, finalités partagées dans un territoire donné) ;
- en prenant en compte leur rythme de vie (ne pas les solliciter, penser les temps de transition) ;
- en maintenant des spécificités selon les temps (des approches pédagogiques complémentaires) ;
- en s'adaptant aux besoins des enfants

et non aux contraintes des adultes ;

- à travers des instances de concertation interprofessionnelles réunies régulièrement (COFIL PESL, COFIL PEDT, conseil d'école).

Mieux se comprendre pour mieux comprendre les mineurs :

- en s'informant régulièrement non pas devant les mineurs mais à travers des outils et des temps de réunion (convenir ensemble de ce qu'il est utile de transmettre et ce qui ne l'est pas) ;
- > pour croiser les regards et veiller

à maintenir un regard positif sur l'enfant et le jeune ;

- en bénéficiant de formations interprofessionnelles communes ;
- > pour construire un langage commun auprès des enfants et des jeunes (pour qu'un même énoncé puisse recouvrir les mêmes attentes) ;
- afin de partager des valeurs éducatives portées collectivement (partager un même socle entre les projets d'école, les projets pédagogiques des ACM, les projets de structures EAJE, les projets d'établissement, etc.).

CONDITION 1 : Déterminer en partenariat l'intérêt de la continuité éducative

CONDITION 5 : Être conscient des freins et des leviers pour développer la continuité éducative

Identifier les leviers mobilisables sur le territoire. Par exemple :

- un travail nécessaire sur les représentations, les préjugés ;
- une vision commune de l'éducation partagée ;
- des dynamiques de lien entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaire (PEDT, PESL et organisation du temps scolaire) ;
- des temps de formation en commun voire d'échanges de pratique ;
- une valorisation du temps dédié à la préparation et à la concertation ;
- la mise en place d'outils ;
- une dynamique en lien avec le milieu associatif local.

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : LES CONDITIONS NÉCESSAIRES

Du niveau national ou régional au niveau départemental, territorial et infra territorial, définir collectivement des orientations, des stratégies, des projets et des mises en œuvre cohérentes.

CONDITION 2 : Définir à quel niveau travailler la continuité éducative

CONDITION 3 : Définir avec quels acteurs travailler la continuité éducative

- Responsables légaux des mineurs ;
- Institutions (notamment Education nationale, CAF, DDSC, Conseil départemental, MSA) ;
- Organes départementaux ou régionaux (comités départementaux ou ligues sportives, groupements d'associations, mouvements d'éducation populaire) ;
- structures associatives et collectives (ACM, structure d'insertion, établissement scolaire, EAJE, établissements médico-sociaux, IME, etc.).

CONDITION 4 : Définir les conditions préalables à la mise en œuvre de la continuité éducative

- Un portage politique affirmé ;
- Des temps et des espaces de concertation suffisants ;
- Une information aux responsables légaux sur les ambitions éducatives ;
- Des moyens humains et matériels en adéquation avec le projet.

- Elles sont influencées par la propre éducation de l'individu.
- Elles sont influencées par son système présent de valeurs et de normes.
- En tant qu'acteur éducatif, avoir **une vision bienveillante** de la famille, pour l'accompagner positivement.
- Considérer l'**impact du discours entre pairs** dans l'animation d'actions de parentalité.

Être parent, des compétences à construire

- **En termes de droit et de devoirs**, en lien avec la question de la filiation.
- **En termes de quotidien partagé**, en lien avec la question de l'attachement.
- **En termes de transmission de valeurs**, en lien avec la question d'éducation.

La parentalité s'aborde selon 3 axes

Construire un partenariat avec les acteurs de la parentalité et avec les parents

- Avec les **réseaux départementaux** et à l'échelle locale.
- Favoriser l'**interconnaissance des acteurs** et le partage de valeurs communes.
- Communiquer sur les actions parentales hors des structures pour **capter le public sur ses lieux de vie**.
- Proposer des **formations interprofessionnelles**, notamment sur le développement des compétences parentales.
- Fédérer et impulser des **projets partagés entre structures** impliquant les parents.

LA PARENTALITÉ

- **Faire un diagnostic** pour mieux connaître son territoire, identifier les ambitions portées par les élus locaux, les acteurs et les dispositifs présents et orienter les actions.
- **Mobiliser les ressources et acteurs** (coordinateur départemental de la parentalité, coordinateur PEL ou PESL, coordinateur ou référent parentalité local, espace des parents, observatoire départemental, etc.).
- **Connaître les structures et les dispositifs de la parentalité** (CLAS, LAEP, REAAP, médiation familiale, espace des parents, espaces de rencontre parent/enfant, etc.).
- **Considérer les structures qui peuvent porter des actions parentales** (centres sociaux, ACM, espaces de vie sociale, médiathèques, clubs sportifs, associations, etc.).

Parentalité et projet de territoire

L'accueil de loisirs, un projet de co-éducation

- **Communiquer** le projet pédagogique ou **échanger** sur le projet pédagogique ?
- Travailler sur la représentation que les animateurs ont du projet pédagogique et de son intérêt pour les familles.
- **Créer une relation de confiance** sur des espaces informels et/ou sur des temps de convivialité.
- Développer l'**accompagnement des postures de l'équipe par le directeur** : être bienveillant envers les familles, affirmer son professionnalisme, exprimer les objectifs éducatifs, savoir écouter, ne pas être intrusif, savoir orienter, soutenir, ne pas prendre parti, savoir comment faire un signalement, etc.
- **Déterminer les objectifs du partenariat avec les familles** dans le projet éducatif, s'appuyer sur **une ambition politique pour créer ou mettre à profit un espace formel d'échange avec les parents (instance de concertation)**.
- Conduire des projets intégrant les parents.
- Faire venir les parents dans une structure de loisirs ne peut être considéré comme une fin en soi et doit faire l'objet d'une réflexion sur les objectifs poursuivis.

- Connaître les partenaires de la petite enfance (RAM, EAJE, crèches, etc.).
- Connaître les pédagogies utilisées dans les structures collectives.
- Construire entre professionnels une vision partagée de la prise en compte des besoins de l'enfant.
- Anticiper le passage entre structures en développant des passerelles.
- Proposer des temps de rencontre entre les familles des nouveaux enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

CONDITION 1 :
Réussir la transition de la toute petite enfance à la petite enfance

CONDITION 5 : Soutenir la professionnalité de l'équipe d'animation

- Penser l'accueil et l'animation selon les besoins de l'enfant :**
- en animant dans le souci d'écouter, de valoriser, de rassurer ;
 - en préparant les temps du petit enfant dans une logique d'autonomisation progressive.
- Positionner le directeur comme garant du projet pédagogique :**
- un directeur mobilisé sur ses fonctions de direction au cours de l'accueil ;
 - un directeur en capacité de réguler et d'accompagner à la mise en œuvre quotidienne du projet ;
 - un directeur pour aiguiller un plan de formation.

LA PETITE ENFANCE

- S'appuyer sur une volonté politique affirmée :**
- pour mobiliser des temps d'échanges en interprofessionnels ;
 - pour impulser des espaces formels d'échanges ;
 - pour partager des temps de formations transversales ;
 - pour définir des temps de préparation adaptée.
- Identifier les enjeux de la collaboration :**
- en ayant conscience des freins potentiels liés au quotidien professionnel des partenaires ;
 - en identifiant les sujets qui nécessitent d'être abordés ;
 - en recherchant des espaces de dialogue informels.

CONDITION 2 : Se connaître et se reconnaître entre professionnels

- Être soucieux des temps d'accueil des familles :**
- en nommant un référent disponible ;
 - en expliquant comment le petit enfant a vécu sa journée ;
 - en étant très attentif à l'image que renvoie l'accueil de loisirs.
- Construire un intérêt réciproque :**
- en connaissant les attentes des familles ;
 - en expliquant les choix pédagogiques et organisationnels ;
 - en rendant visible le vécu de l'enfant au cours de sa journée.

CONDITION 3 : Renforcer la co-éducation avec les familles et créer une relation de confiance

CONDITION 4 : Le petit enfant, une personne à entourer

- Mobiliser l'équipe pour continuer à adapter les pratiques :**
- en ayant une connaissance générale des besoins et les stades de développement de l'enfant ;
 - en ayant conscience de la portée éducative de ses pratiques et de l'organisation pédagogique ;
 - en se questionnant en équipe sur la mise en œuvre des termes « repères », « bienveillance », « sécurité » ;
 - en aménageant les espaces selon les besoins de l'enfant.

- **Considérer la semaine de l'enfant comme un tout**, être au service du développement permanent et global de l'enfant.
- **Favoriser l'interconnaissance**, grâce aux instances de concertation du PEDT, mieux connaître l'école, son fonctionnement et les projets d'école et d'établissement.
- **Rechercher la complémentarité** dans le respect des missions de chacun en termes de :
 - » rythme de vie des mineurs pour favoriser la réussite scolaire et l'ouverture culturelle
 - » réflexion conjointe sur les conditions et les moyens pour parvenir à la réussite scolaire comme à la réussite éducative.

TRAVAILLER LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

QUELLES INSTANCES MOBILISER AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES ?

- **Le socle de connaissances, de compétences et de culture** en le lien avec les compétences psychosociales à travers les parcours éducatifs de santé.
- **Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté interdégradés, interétablissements** pour développer le parcours éducatif de santé à travers des enjeux éducatifs partagés dans une dynamique partenariale et territoriale.

- **Avoir un projet politique fédérateur** pour valoriser la présence des équipes d'animation aux instances de concertation locales.
- **Maintenir des temps d'activités périscolaires** pour favoriser une collaboration au quotidien avec le temps scolaire et la qualité des temps périscolaires.
- **Travailler sur les temps de transition**, les organiser, les outiller et les formaliser dans un projet.
- Identifier les interlocuteurs, et faire le lien avec les projets d'école et d'établissement, et les PEDT.
- **Partager un langage commun**, s'enrichir de nouvelles pratiques, faire preuve de curiosité sur les différentes professionnalités.

SE CONNAÎTRE ET SE RECONNAÎTRE ENTRE PROFESSIONNELS

LA SCOLARITÉ

- **Un langage commun pour un objectif partagé** pas uniquement autour de valeurs ou disciplines mais autour du développement de l'enfant.
- **Une communication lisible** et cohérente notamment auprès de familles.
- **Des formations interprofessionnelles** pour réinterroger des postures éducatives.
- **Une ancrage dans le quotidien des pratiques éducatives** dans une dynamique de prévention visant à « agir pour » et non plus à « lutter contre ».
- **Des temps de régulation, de réflexivité sur les pratiques** à partager entre les différentes équipes.
- **Une attention et une ambition pour l'enfant**, en maintenant les notions de loisirs, de repos et de relâchement sans poursuivre une logique de productivité.

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES, VECTRICES DE LIEN ENTRE LES ÉQUIPES

- Réfléchir en équipe sur les besoins des jeunes.
- Veiller à adapter un cadre sécurisant.
- Être disponible pour des échanges individuels.
- Clarifier en équipe les limites éducatives de l'animateur.
- Savoir passer le relais.

S'ATTACHER À LA SINGULARITÉ DE CHAQUE JEUNE

- Définir des moyens et des priorités.
- Pouvoir répondre matériellement à la spontanéité des projets.
- Adapter les soutiens financiers et matériels à la nature et aux besoins des projets de jeunes.

DÉFINIR UN PROJET POLITIQUE

- Questionner les modalités d'accompagnement du jeune vers d'autres structures.
- Provoquer la rencontre entre les jeunes et les partenaires.
- Identifier les sites internet adaptés.

ACCOMPAGNER VERS LES PARTENAIRES

ASSOCIER LA FAMILLE

- Définir avec les familles le degré d'autonomie du jeune.
- Communiquer avec les familles sur l'implication des mineurs.
- Penser les modalités d'inscription.

L'ACCUEIL DE LOISIRS, UN MAILLON DE LA CHAÎNE ÉDUCATIVE

- Ouvrir l'accueil de loisirs aux partenaires.
- Se créer des réseaux.
- Investir des espaces de dialogue institutionnalisés.
- Renforcer des actions partenariales.

VALORISER LA CULTURE DU PROJET

- Travailler la démarche de projet dès le plus jeune âge.
- Avoir une culture du projet en équipe.
- Valoriser les jeunes, leur faire confiance.
- Lever les barrières de la mobilité psychique et physique.

DÉFINIR UN PROJET POLITIQUE

ASSOCIER LA FAMILLE

L'ACCUEIL DE LOISIRS, UN MAILLON DE LA CHAÎNE ÉDUCATIVE

VALORISER LA CULTURE DU PROJET

CRÉER LES CONDITIONS POUR DEVENIR AUTONOME

- Inscrire dans les projets dès le plus jeune âge l'autonomisation des mineurs.
- Mobiliser grâce à l'organisateur de l'ACM les équipes d'animation.
- Renforcer la formation des animateurs à l'accompagnement de projets.

CONSIDÉRER LE JEUNE COMME RESSOURCE DE TERRITOIRE

- Reconnaître et valoriser l'implication et l'initiative.
- Organiser des temps forts autour des pratiques et des projets de jeunes.
- Échanger sur les méthodologies d'accompagnement, favoriser la rencontre entre pairs.

AGIR AVEC LES JEUNES EN ACCUEIL DE LOISIRS

- Initiatives
- Informations
- Implication
- Insertion

LA JEUNESSE